



Honoraires de l'agence

(T.V.A INCLUSE)

FRAIS DE TRANSACTION TTC :

De 0 € à 100.000 €	10 % avec minimum de 5.000 € TTC
101.000 € à 250.000 €	8 %
251.000 € à 300.000 €	7 %
301.000 € à 350.000 €	6 %
À partir de 351.000 €	5 %

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de L'ACQUÉREUR.



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963